

DÉPARTEMENT <b>CORREZE</b>
CANTON <b>TULLE</b>
COMMUNE <b>TULLE</b>
Secrétariat Général SC

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Arrêté portant interdiction d'utiliser les terrains de la Cible, Laval Verdier et Cueille les samedi 07 et dimanche 08 décembre en raison des mauvaises conditions météorologiques**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que des matchs, rencontres sportives et entraînements doivent être organisés sur les terrains de la Cible, Laval Verdier et Cueille les samedi 07 décembre et dimanche 08 décembre 2024,
- Considérant qu'il y a lieu de règlementer l'utilisation de ces terrains et ce, en raison des mauvaises conditions météorologiques,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er :** En raison des mauvaises conditions météorologiques, l'utilisation de l'ensemble des terrains de la Cible, Laval Verdier et Cueille est interdite les samedi 07 décembre et dimanche 08 décembre 2024.

**ARTICLE 2 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Centre Culturel et Sportif
- Clubs Sportifs

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

TULLE, le 07/12/2024

Le Maire Adjoint.

Sylvie CHRISTOPHE



Transmis au contrôle de Légalité le : 09 DEC. 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 09 DEC. 2024

AD142 - 07.12.2024